

Une allocation universelle garantirait-elle une meilleure justice sociale ?

Jean-Marie Harribey

in Charpentier F. (sous la dir. de), *Encyclopédie : Protection sociale, Quelle refondation ?*, Paris, Economica, Liaisons sociales, 2000, p. 1211-1221.

Depuis deux décennies, le chômage a augmenté inexorablement, la condition salariale s'est dégradée à cause de la précarisation et de la flexibilisation du « marché du travail », les Etats-Providence ont vu leur légitimité s'effriter, les protections sociales ont, lentement mais sûrement, reculé sous les coups de boutoir des politiques libérales accompagnant la restructuration mondiale du capitalisme permise par la liberté totale de circuler pour les capitaux. Il en est résulté un accroissement inquiétant des phénomènes de pauvreté, inquiétant d'abord parce que des millions de personnes se trouvent brutalement exclues économiquement, socialement et culturellement, ensuite parce que les termes du pacte social et démocratique sont remis en cause. L'incapacité des politiques économiques à remédier à ces graves problèmes a favorisé l'émergence ou le renouveau de propositions censées pallier la défaillance du système économique gouverné par la logique de la rentabilité et celle des Etats impuissants ou complaisants, en tout cas déconsidérés. Parmi ces propositions, on peut citer celle de pleine activité¹ en lieu et place du plein emploi et celle du versement d'une allocation universelle inconditionnelle, appelée indifféremment aussi revenu d'existence ou de citoyenneté. La première équivaut à un renoncement à assurer le droit constitutionnel à l'emploi pour tous ceux qui le souhaitent au profit d'un accès facilité à des activités plus ou moins bénévoles. Mais cette évolution ne serait soutenable que grâce à un complément de revenu versé par la collectivité aux personnes ayant choisi les – ou, plus certainement, condamnées aux – dites activités.

Parce que la proposition d'allocation universelle ou revenu d'existence met au centre du débat social des problèmes d'ordre à la fois économique, culturel et surtout éthique, elle est complexe et controversée. Loin de se ramener à une question traditionnelle – quelle dose de redistribution supplémentaire la société introduit-elle ? – la discussion de cette proposition met en lumière des conceptions divergentes de la justice sociale reflétant des choix différents de société. L'analyse esquissée ici ne prétend pas se situer au-dessus du débat puisqu'elle

¹ . Nous avons critiqué cette notion dans Harribey [1997 et 1998].

prendra nettement parti, mais elle essaiera auparavant d'en présenter les termes. Pour cela, trois questions seront successivement évoquées : quels sont les divers projets d'allocation universelle ? que valent les justifications qui en sont présentées ? quel projet peut-on opposer à l'allocation universelle pour approfondir la justice sociale ?

1. La diversité des propositions d'allocation universelle

L'allocation universelle reprend une idée ancienne qu'on peut déjà trouver chez Thomas PAINE à la fin du XVIII^e siècle qui suggérait de taxer la rente foncière et de distribuer le montant de la taxe sous la forme d'une prestation attribuée à toute personne adulte. En 1879, Henry GEORGE, dans une perspective socialiste réformiste, se déclarait partisan de la confiscation des rentes foncières. En 1918, Bertrand RUSSEL soutenait l'idée d'un revenu composé d'une part égale attribuée inconditionnellement à tous et d'une part proportionnelle au travail de chacun. On retrouve des propositions encore plus radicales chez Jacques DUBOIN qui plaidait dans les années 1930 à 1950 pour une économie distributive où tout le revenu national net serait partagé sous la forme d'un revenu social égalitaire. Plus près de nous, à la fin des années 1960, Milton FRIEDMAN, avait transformé l'idée originelle sous la forme d'un impôt négatif.

Aujourd'hui, dans les discussions menées en Europe et aux Etats-Unis, on peut distinguer trois conceptions de l'allocation universelle.

La première de ces conceptions est proche de l'idée d'impôt négatif de FRIEDMAN. Elle consiste à supprimer le salaire minimum pour abaisser le coût du travail au niveau d'un équilibre de marché et à compléter les bas salaires par un revenu complémentaire provenant de la collectivité. Cette conception est libérale parce qu'elle suppose que l'emploi n'est qu'un problème de flexibilité du salaire et parce qu'elle entraînerait une baisse considérable des salaires, à la manière des lois de Speenhamland sur les pauvres à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e², qui ne pourrait être compensée que si les transferts sociaux grossissaient dans des proportions considérables. L'expérience américaine de l'*Earned Income Tax Credit* confirme ces craintes puisque 20% des ménages et 29% des ménages avec enfants sont aujourd'hui dépendants du complément à leurs faibles salaires versé par l'Etat. Une variante extrême de cette conception est avancée en France par Michel GODET³ qui préconise de ne verser une somme appelée revenu minimum d'activité qu'aux individus ayant un emploi, de

² . Les conséquences de ces lois ont été analysées par Polanyi [1983].

³ . Godet [1997].

telle sorte que les entreprises soient déchargées du fardeau social lié à l'emploi : le salaire retrouvant son niveau d'équilibre du marché permettrait alors la résorption du chômage.

La deuxième conception est défendue par Philippe VAN PARIJS, Yoland BRESSON, Jean-Marc FERRY et maintenant André GORZ⁴ Elle ne vise plus à assurer le droit à l'emploi mais le droit à un revenu. Cette déconnexion entre les deux droits, à l'emploi et au revenu, serait justifiée par le fait que le travail quitterait la société industrielle et qu'il convient donc d'assurer un revenu minimum pour que chacun puisse choisir librement de travailler ou non.

La troisième conception est avancée par Alain CAILLÉ⁵ : le revenu dit de citoyenneté serait soumis à une inconditionnalité conditionnelle ou faible car il ne serait versé qu'en dessous d'un certain seuil de revenu et deviendrait progressivement dégressif. En allant dans ce sens, Roger GODINO⁶ parle d'allocation compensatrice de revenu, cumulable avec un salaire mais dégressive. Cette conception veut éviter ce qu'elle considère comme un des inconvénients de la première (conditionner l'attribution d'un revenu à un emploi) et comme un des inconvénients de la seconde (verser le revenu d'existence à tous, pauvres et riches). Techniquement, c'est la conception la plus astucieuse mais résout-elle le problème majeur : les individus souhaitent-ils travailler seulement pour obtenir un revenu ou aussi parce que, en dépit de l'exploitation qu'il subit, le travail reste un des moyens essentiels d'intégration dans la société ? Le demandeur d'emploi n'est-il en quête que d'un revenu monétaire ou bien attend-il en même temps une reconnaissance par la société de sa qualité d'être humain entier, producteur et citoyen ? Enfin cette conception ne laisse-t-elle pas entendre que la diminution du chômage se résumerait à trouver les meilleures incitations possibles à la recherche d'un emploi comme si l'emploi préexistait et n'attendait que les candidats volontaires et motivés ?

2. Critique des justifications de l'allocation universelle

On peut regrouper les arguments en faveur de l'allocation universelle autour de trois thèmes : elle se justifierait d'abord par l'évolution de la place du travail dans la société, puis par le fait que le temps aurait une valeur calculable et enfin par l'exigence de justice sociale.

2.1. Les transformations du travail justifient-elles le principe de l'allocation universelle ?

Selon les partisans de l'allocation universelle, la révolution informationnelle bouleverserait les processus productifs au point non seulement de réduire continuellement les

⁴ . Van Parijs [1990, 1991, 1994, 1995 et 1997] ; Bresson [1993] ; Ferry [1995] ; Gorz [1997].

⁵ . Caillé [1996].

⁶ . Godino [1999].

besoins en travail, ce qui est indéniable, mais également de rendre obsolète la notion de travail productif, ce qui est contestable. En effet, beaucoup⁷ s'accordent pour constater les progrès incessants de la productivité du travail tout en déclarant qu'en raison de la diminution de la quantité de travail nécessaire à la production, la notion de travail productif perd son sens. Or, cela est contradictoire : soit on reconnaît que la productivité du travail augmente et alors la diminution de la quantité de travail nécessaire en est synonyme, soit on retient l'idée que le travail productif n'a plus de sens et alors il faut abandonner tout raisonnement à partir de la productivité du travail.

Dès lors, on ne peut accorder de crédit à la conclusion suivante : « Si le travail est un temps de plus en plus réduit, (...), peut-on continuer à faire du travail la source principale de la création de la valeur, sa mesure en même temps que la clé essentielle de sa répartition ? »⁸. Contrairement à ce qui est suggéré, le travail n'a jamais été la clé de la répartition des richesses dans l'économie capitaliste car c'est le capital qui est cette clé : croire que chaque travailleur salarié ait jamais reçu l'équivalent de son travail, entendu comme le produit de son travail, est une erreur triviale. Dire que « la formation des revenus se détache de plus en plus de l'activité productive »⁹ est ambigu car, macro-économiquement, tous les revenus monétaires sont toujours issus de l'activité productive ; en revanche, c'est la distribution individuelle des revenus qui est détachée de l'activité productive des individus, phénomène qui n'apparaît nouveau qu'aux yeux de ceux qui pensaient que les salaires reflétaient la productivité marginale, comme l'enseigne la théorie économique dominante. Plus le travail vivant est exclu du processus de production et plus l'informationnel joue un rôle, alors plus la productivité devient collective et cesse d'être individuelle : s'il est de plus en plus impossible d'établir une relation entre productivité et rémunération personnelles, cela n'a rien à voir avec une soi-disant disparition du travail comme créateur de richesses. L'argument selon lequel l'allocation universelle se justifierait par le fait que le travail aurait cessé d'être productif est donc dépourvu de sens.

Alain CAILLE a raison de souligner que « dans l'univers des travailleurs productifs non seulement toute peine mérite salaire mais, plus encore, tout salaire mérite une peine »¹⁰ car les travailleurs ont intériorisé les valeurs de la société moderne qui s'est constituée en condamnant l'oisiveté et en conférant au travail une fonction de sanction et de contrôle social. Cependant, l'allocation universelle perçue sans travailler proviendrait obligatoirement du

⁷ . Aznar [1993] ; Passet [1992] ; Perret, Roustang [1993] ; Robin [1993] ; Sue [1994].

⁸ . Sue [1994, p. 231].

⁹ . Passet [1992, p. 17].

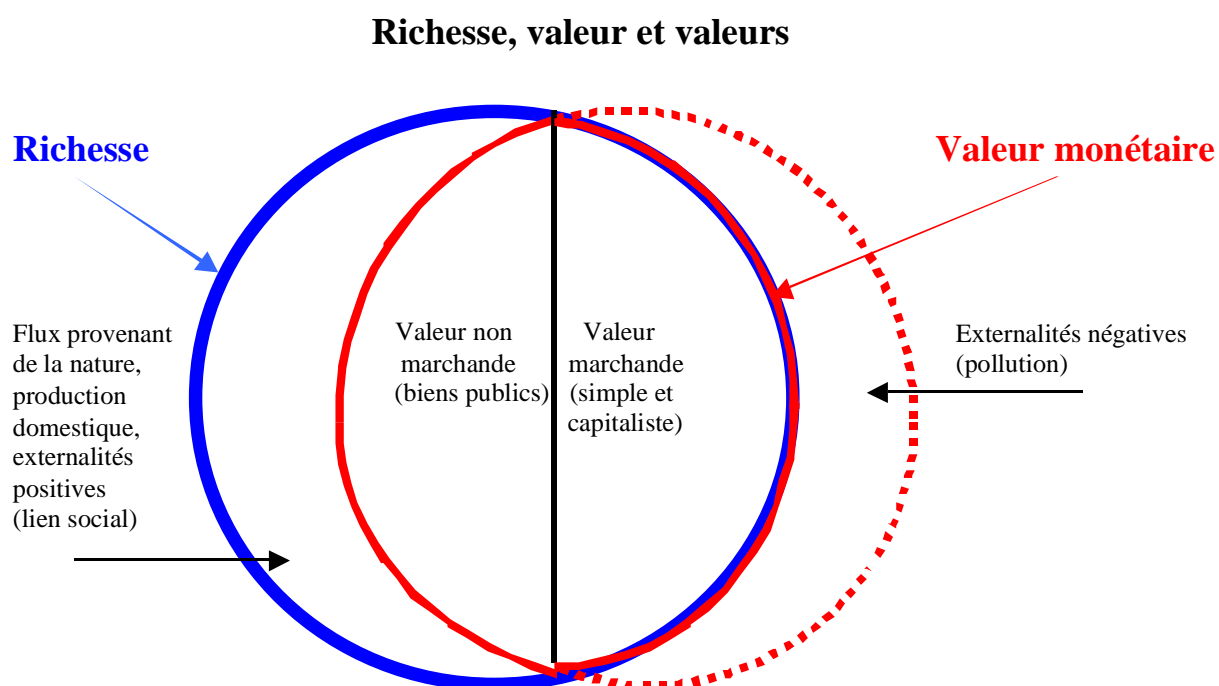
travail de quelqu'un d'autre, et ce qui serait admissible pour une période courte de la vie d'un individu, ne le serait sans doute pas pour une vie entière ni aux propres yeux de l'individu en question ni à ceux de ses semblables, tant il est vrai que le regard qu'on porte sur soi-même est lié au regard des autres, tant il est vrai que la dignité est inséparable de la reconnaissance tirée d'une insertion sociale complète. L'allocation universelle telle qu'elle est conçue le plus souvent risque donc d'éluder la question que l'économie capitaliste ne sait ou ne veut pas résoudre, le droit au travail pour tous, et en même temps d'occulter l'indispensable réduction des inégalités de revenus qui n'ont d'autre fondement que celui de refléter et de conforter des positions sociales. Il est à craindre que l'octroi de quelques miettes aux plus démunis permettrait d'éviter la question du partage du gros du gâteau. En conséquence, *l'existence* de l'allocation universelle est suspendue au travail humain, elle n'est pas préalable à celui-ci, elle lui est subordonnée.

La plupart des auteurs défendant le principe d'une allocation universelle invoquent un droit à l'héritage de la société : les richesses accumulées, qu'elles soient matérielles ou emmagasinées en savoir et savoir-faire, et que nous recevons sans aucun effort des générations antérieures, définissent pour chacun un droit égal pour y accéder. Mais ces richesses représentent un stock et non un flux. S'il n'y a pas de travail effectué à partir de ce stock, aucun flux de revenu ne peut être engendré. Or, répétons-le, tout revenu, d'existence ou d'activité, n'apparaît qu'à partir d'un travail productif sans lequel le stock ne peut être valorisé.

Dans le droit fil de leurs analyses sur l'évolution de la place du travail dans la société, Alain LIPIETZ, André GORZ, Yann MOULIER BOUTANG et Yoland BRESSON¹¹, entre autres, suggèrent que, lors d'activités socialement utiles qui constitueraient un « tiers-secteur », la « production » de lien social crée une valeur économique. Cette dernière idée contient une confusion entre les notions de richesse (c'est-à-dire de valeur d'usage) et de valeur (sous-entendu d'échange) que la théorie économique dominante a perpétuée depuis Jean-Baptiste SAY. Qu'est-ce que notre société considère comme étant de la richesse, de la valeur et comme ayant de l'utilité ? Les économistes libéraux ont une réponse simple mais triviale : ce qui a une valeur et qui donc à leurs yeux constitue de la richesse, c'est ce qui se vend sur le marché, sous-entendu ce qui dégage un profit privé. Or, d'une part, aucune interrogation ne vient effleurer leur esprit pour savoir si la production marchande crée des biens et services réellement utiles ou si cette production n'engendre pas des effets négatifs non pris en compte

¹⁰ . Caillé [1992, p. 27].

comme la pollution. D'autre part, la production de services collectifs est considérée comme n'ayant pas de valeur puisque ne faisant pas l'objet d'échange marchand, donc n'est pas considérée comme de la richesse supplémentaire disponible pour la population puisque n'étant soi-disant qu'une ponction sur l'activité privée. Il faut réaffirmer que les services non marchands créent de l'utilité, de la valeur d'usage mais pas de valeur d'échange contenant un profit appropriable par des individus ou groupes privés. Le coup de force des libéraux est de ne légitimer que les productions de profit. A l'envers, c'est une illusion de penser que, puisque la production de richesse n'est pas réductible à celle de la valeur reconnue par la vente sur le marché, la « production » de lien social crée une valeur économique que la société doit rémunérer en tant que telle ; cette illusion sert pourtant à justifier le remplacement du plein emploi par le revenu d'existence. En réalité, la production de biens et services dans un secteur non marchand crée des valeurs d'usage, donc de la richesse, et la construction du lien social est donnée de surcroît à condition que le travailleur fournissant ces biens et services soit reconnu à part entière (cf. le schéma ci-dessous).



La valeur économique et la richesse ne correspondent pas exactement. La première inclut la valeur produite par le secteur non marchand et celle produite par le secteur marchand dont une partie est constituée d'externalités négatives, non décomptées dans les agrégats économiques, engendrant des désutilités qui ne sont pas de la richesse. La seconde inclut les

¹¹ . Lipietz [1996] ; Gorz [1997] ; Moulier Boutang [1999] ; Bresson [1999].

valeurs marchandes et non marchandes ainsi que la production domestique et les externalités positives qui ne sont pas monétarisables. Les revenus monétaires versés ne peuvent donc correspondre qu'à la valeur économique¹². Pas plus que la nature¹³, le lien social n'a de valeur économique intrinsèque. Leur valeur se situe sur un autre plan : celui de l'éthique et des valeurs.

2.2. *Le temps a-t-il une valeur calculable qui constituerait le fondement de l'allocation universelle ?*

L'économiste Yoland BRESSON a cherché à fonder théoriquement l'allocation universelle sur l'utilisation par les hommes de leur temps de vie. Selon lui, une unité de temps est identique pour tous les individus mais, dans la sphère économique, les unités de temps ont des valeurs d'échange différentes parce que les revenus monétaires comportent deux parts, l'une traduisant la valeur du temps identique pour tous, et l'autre traduisant l'efficacité de la part du temps qui est contraint car consacrée à l'activité productive, c'est à dire *grosso modo* au travail. Il convient donc d'attribuer à tous l'équivalent de la valeur du temps : ce sera le revenu d'existence que BRESSON évalue aujourd'hui à environ 1800 francs par mois et par personne. Bien que les individus ne répartissent pas leur temps de manière identique entre ces deux parts, l'intégration dans la société reste possible parce que « la masse de monnaie est répartie selon les individus de manière inégale, de telle façon que l'unité de temps représente, pour tous, la même valeur économique »¹⁴.

L'intuition de BRESSON est juste : toute relation d'échange est un échange de temps. La conséquence qu'il en tire est fautive : « seul le temps produit, il est la substance donnant une valeur au produit »¹⁵. Sauf si on précise de quel temps il s'agit : le temps contraint consacré au travail, puisque par définition ce ne peut être le temps libre qui, selon l'auteur, correspond à une réserve. Autrement dit, les objections que l'on peut émettre à l'encontre de la thèse de Bresson rejoignent les précédentes : sa théorie de la valeur-temps ne fonde pas une nouvelle théorie de la valeur car elle ne fait que répartir la valeur créée dans le système productif par le travail en deux parts, l'une au titre des performances productives des individus, l'autre au titre de l'intégration de tous à la vie sociale. Mais quelle est la portée éthique de l'attribution d'une valeur monétaire au temps libre ? Comment concilier le fait que la valeur-temps serait la valeur de toute vie et celui que les valeurs-temps seraient différentes entre deux populations

¹² . Contrairement à ce que suggèrent Sue [1997] et Méda [1999].

¹³ . Sur ce point, voir Harribey [1997 et 1999].

¹⁴ . Bresson [1993, p. 57].

aux niveaux de développement différents ? La *valeur de la vie*, pour reprendre les termes de BRESSON, d'un Africain serait-elle moindre que celle d'un Européen puisque les valeurs-temps calculées par l'auteur diffèrent ? Cela ne pourrait répondre à une exigence de justice sociale.

2.3. *L'allocation universelle et l'exigence de justice*

Les justifications de l'allocation universelle qui se situent au niveau de la philosophie politique sont les plus fortes parce qu'elles soulèvent une question d'ordre éthique.¹⁶ A la suite du renouveau de la réflexion sur la justice impulsé par John RAWLS¹⁷, quelques philosophes ont tenté de faire de l'allocation universelle et inconditionnelle un élément susceptible de rendre la société plus juste. Parmi eux, VAN PARIJS¹⁸ explique que la seule objection fondamentale possible à l'allocation universelle serait qu'elle ne soit pas équitable et non pas qu'elle ne soit pas finançable. En cela il a raison, cette allocation est équitable, *mais au regard d'un critère lexicalement inférieur à un autre critère* : inférieur au droit au travail parce que le travail constitue encore, qu'on le regrette ou non, l'un des facteurs essentiels d'intégration sociale, et parce qu'il est à l'origine de tout revenu ; sans lui, tout revenu, d'activité ou de transfert, est impossible. Nous considérons donc que toutes les théories cherchant à légitimer une allocation universelle dissociée du travail ne sont admissibles qu'une fois reconnue l'équité devant un droit fondamental supérieur à la fois parce qu'il est conforme à la réalité – l'activité productive précède la distribution de revenus – et parce qu'il est respectueux de la *dignité de soi*, que l'on peut considérer avec RAWLS comme bien premier parmi les premiers. Dans le cas contraire, un droit premier fondamental n'étant pas respecté, on inventerait un droit à l'allocation, pâle succédané du premier. Les conditions de la liberté pour tout être humain n'étant pas remplies, un revenu monétaire serait chargé d'en apaiser la rigueur. Il est vrai qu'on quitterait le terrain de la charité puisqu'on se placerait sur celui du droit. Mais le nouveau droit se situerait-il au même niveau que celui qui est bafoué ? A notre avis, VAN PARIJS dénature le concept de bien social premier lorsqu'il s'efforce de montrer qu'il convient d'accorder une allocation universelle pour que ceux qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins ou à ceux de leur famille ne puissent être distingués de la masse et désignés ainsi publiquement comme incapables. Aussi puissant que soit l'argument il ne fait que dissimuler le problème qu'il est censé résoudre. En effet, quelle

¹⁵ . Bresson, [1993, p. 56].

¹⁶ . Nous avons développé plus longuement ce point dans Harribey [1996 et 1997].

¹⁷ . Rawls [1987].

est la différence, en termes de dignité humaine, entre la désignation publique de quelqu'un qui perçoit une prestation sociale parce qu'il n'a pas d'autre revenu et la désignation de celui qui ne se détache pas par le fait qu'il perçoit une allocation égale et universelle mais *par le fait qu'il ne perçoit que celle-là*, étant privé d'emploi ?

3. Redistribution faiblement compensatrice ou meilleure répartition ?

La critique la plus forte apportée par les partisans de l'allocation universelle à l'Etat-Providence *beveridgéen* est de souligner que la logique de la solidarité est souvent battue en brèche par une logique de l'assurance, mais elle a le tort de remettre en cause la mission de l'Etat-Providence au nom de la difficulté de celui-ci à remplir celle-là.

Dans cette discussion, ce n'est pas la recherche de l'équité à travers l'allocation universelle qui pose question, mais c'est l'*objet* de l'équité. On peut juger équitable, socialement, moralement, de verser par exemple un RMI à une personne privée d'emploi et de toute ressource ; on peut encore juger équitable que ce type de prestation soit fourni indéfiniment puisque le chômage de certaines catégories de travailleurs semble définitif. Mais n'est-ce pas la preuve que le droit à l'emploi n'est pas garanti, que l'on prend acte de ce non respect pour en fin de compte l'entériner ? L'objet de l'équité est donc détourné : ce n'est plus l'égalité devant le droit fondamental qui est considérée comme essentielle, c'est l'égalité devant le palliatif.

Dans la mesure où la diminution du travail nécessaire ne signifie pas son abolition, l'automatisation absolue étant un mirage, et où la diminution du rôle du travail comme facteur d'intégration sociale ne signifie pas la disparition de celui-ci, la conclusion *politique* que nous en tirons est qu'aussi longtemps que le travail sera nécessaire à la production, et aussi réduit soit ce temps nécessaire, il conviendra de le partager et de continuer à lier au moins une partie des revenus distribués à la participation à la production. De ce fait, le travail, même réduit, gardera encore, parmi d'autres facteurs, un rôle d'insertion sociale auquel chacun peut prétendre, non seulement comme un droit d'accès à une part de la production, mais aussi comme un droit à pouvoir remplir librement un devoir de participer à celle-ci. Si faible que soit le travail nécessaire à la production des biens et services, le travail, salarié ou non, reste indispensable pour que chacun accède à une citoyenneté libre et non concédée. En *octroyant* un revenu d'existence, la société achèterait le silence de l'exclu pendant qu'une fraction de

¹⁸. Van Parijs [1990, 1991, 1994, 1995 et 1997].

plus en plus faible d'individus pourraient participer à la production, disposer de celle-ci en toute légitimité, et intervenir sur l'un des lieux stratégiques du pouvoir.

Reste alors à engager une lutte décisive contre le chômage. Compte tenu des gains de productivité, la répartition de ceux-ci au travers de la répartition du volume de travail à accomplir doit être l'objet d'un débat et de décisions démocratiques permanentes. Mais, à son tour, la diminution du temps de travail pose la question de la répartition des revenus entre les classes sociales. Sans la diminution des inégalités, la réduction du chômage restera difficile, sinon impossible.¹⁹ L'allocation universelle serait alors une parodie de justice sociale.

¹⁹ . L'ampleur de la réduction de ces inégalités représente en France environ 400 à 450 milliards de francs, soit deux années de croissance économique assez moyenne : sur ce point, voir Harribey [1997].

Bibliographie

- AZNAR G. [1993], *Travailler moins pour travailler tous*, 20 propositions, Paris, Syros.
- BRESSON Y. [1993], *L'après-salariat, Une nouvelle approche de l'économie*, Paris, Economica, 2^e éd.
[1999], « Il faut libérer le travail du carcan de l'emploi », *Le Monde*, 16 mars.
- CAILLE A. [1996], « Pour en finir dignement avec le XX^e siècle : temps choisi et revenu de citoyenneté », *La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle*, « Vers un revenu minimum inconditionnel ? », n^o 7, 1er semestre, p. 135-150.
- FERRY J.M. [1995], *L'allocation universelle, Pour un revenu de citoyenneté*, Paris, Ed. du Cerf.
- GODET M. [1997], *Emploi, le grand mensonge*, Paris, Presses Pocket.
- GODINO R. [1999], « Pour une réforme du RMI », *Notes de la fondation Saint-Simon*, février.
- GORZ A. [1997], *Misères du présent, Richesse de l'avenir*, Paris, Galilée.
- HARRIBEY J.M. [1996], « Théorie de la justice, revenu et citoyenneté », *La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle*, « Vers un revenu minimum inconditionnel ? », n^o 7, 1er semestre, p. 188-198.
[1997], *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, Paris, L'Harmattan.
[1998], « Travail, emploi, activité : éléments de clarification de quelques concepts », *Economies et Sociétés*, Série « Economie du travail », A.B. n^o 20, 3, p. 5-59.
[1999], « La soutenabilité : une question de valeur(s) », *Habilitation à diriger des recherches en sciences économiques, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Document de travail du Centre d'Economie du Développement*, n^o 34.
- LIPIETZ A. [1996], *La société en sablier, Le partage du travail contre la déchirure sociale*, Paris, La Découverte.
- MEDA D. [1999], *Qu'est-ce que la richesse ?*, Paris, Alto-Aubier.
- MOULIER BOUTANG Y. [1999], « Refuser la pensée unique de la "valeur-travail" », *Vert Europe*, n^o 1, février.
- PASSET R. [1992], « La logique d'une mutation », *Transversales Science/Culture*, « Garantir le revenu, Une des solutions à l'exclusion », Document n^o3, mai.
- PERRET B., ROUSTANG G. [1993], *L'économie contre la société, Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris, Seuil.
- POLANYI K. [1983], *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, 1944, Paris, Gallimard.
- RAWLS J. [1987], *Théorie de la justice*, 1971, éd. fr. Paris, Seuil.
- ROBIN J. [1993], *Quand le travail quitte la société post-industrielle*, Paris, GRIT éditeur, septembre.
- SUE R. [1994], *Temps et ordre social*, Paris, PUF.
[1997], *La richesse des hommes, Vers l'économie quaternaire*, Paris, Odile Jacob.
- VAN PARIJS P. [1990], « Peut-on justifier une allocation universelle? Une relecture de quelques théories de la justice économique », *Futuribles*, n^o 144, juin, p. 29-42.
[1991], *Qu'est ce qu'une société juste? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Paris, Seuil.
[1994], « Au-delà de la solidarité, Les fondements éthiques de l'Etat-providence et de son dépassement », *Futuribles*, n^o 184, février, p. 5-29.
[1995], *Sauver la solidarité*, Paris, Ed. du Cerf.
[1997], « De la trappe au socle : l'allocation universelle contre le chômage », *Liber*, supplément à *Actes de la recherche en sciences sociales*, n^o 120, décembre.

Jean-Marie Harribey
Eléments biographiques

51 ans

Professeur agrégé de sciences économiques et sociales à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV

Docteur en sciences économiques

Habilité à diriger des recherches en sciences économiques

Publications récentes :

[1996], « Développement soutenable et réduction du temps de travail, Analyse critique appliquée au cas de la France », Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne.

[1996], « Théorie de la justice, revenu et citoyenneté », *La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle*, « Vers un revenu minimum inconditionnel ? », n° 7, 1er semestre, p. 188-198.

[1997], *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, Paris, L'Harmattan.

[1998], *Le développement soutenable*, Paris, Economica.

[1998], « Travail, emploi, activité : éléments de clarification de quelques concepts », *Economies et Sociétés*, Série « Economie du travail », A.B. n° 20, 3, p. 5-59.

[1998], « Répartition ou capitalisation, on ne finance jamais sa propre retraite », *Le Monde*, 3 novembre.

[1999], « La soutenabilité : une question de valeur(s) », Habilitation à diriger des recherches en sciences économiques, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Document de travail du Centre d'Economie du Développement, n° 34.